

n'est pas hors du domaine des possibilités dans le cas de l'Aluminum Company of Canada, Limited.

Il est donc manifeste,

- (1) que l'Aluminum Company of Canada, Limited, aura à résoudre un énorme problème d'après-guerre en ce qui concerne ses usines et ses installations inactives, et
- (2) que ces usines et installations inactives représenteront une immobilisation de temps de guerre de plus de \$290,000,000, ce qui dépasse de beaucoup \$50,700,000 dont il est question.

L'Aluminum Company of Canada Limited n'a pas été l'objet de distinction particulière sous le rapport de la dépréciation. La Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre a eu à s'occuper de centaines de demandes du même genre. Sur la foi des témoignages, le gouvernement n'aurait pas agi avec justice s'il avait refusé d'accorder le même traitement à l'Aluminum Company.

Un exemple bien connu de l'application de dépréciation spéciale est celui des compagnies d'élévateurs à grain, y compris les coopératives, de l'Ouest du Canada. Pendant la crise de l'entreposage du blé, on avait demandé à ces compagnies d'augmenter leurs installations d'entreposage au delà de leurs besoins normaux. On leur a permis d'amortir les frais d'immobilisation de ces installations sous forme de dépréciation à prélever sur les profits dans une période de deux ans.

Aux Etats-Unis, le gouvernement a été plus généreux que le Canada sous ce rapport. Les immobilisations sous forme "d'immeubles" ou de "machines" dans les usines de temps de guerre peuvent être amorties pendant une période de cinq ans.

Dans le Royaume-Uni, chaque cas est jugé d'après son bien-fondé, et l'entente peut être incluse dans le contrat de guerre ou laissée aux soins des autorités de l'impôt sur le revenu.

Contre-proposition

M. Coldwell a proposé que le gouvernement du Dominion prenne possession de l'usine et de l'aménagement hydroélectrique, fasse lui-même les agrandissements voulus, et s'entende avec la direction actuelle et le personnel technique pour les exploiter à titre de propriété du gouvernement.

Le sous-comité fait remarquer que si ce plan était adopté, le même raisonnement aurait pour résultat de pousser le gouvernement à s'emparer de toutes les autres grandes industries qui fabriquent des matériaux de guerre essentiels.

Le sous-comité n'estime pas que le gouvernement est l'intermédiaire le plus efficace ou le plus coupable pour administrer l'industrie de l'aluminium qui comporte des procédés extrêmement techniques de production, et qui, après la guerre, aura besoin d'agences dans toutes les parties du monde pour trouver des débouchés pour ses produits.

Un programme de ce genre aurait obligé le gouvernement à dépenser des centaines de millions de dollars en immobilisations et l'aurait obligé à résoudre après la guerre un immense problème de récupération.

Le gouvernement des Etats-Unis a dépensé, au cours de la guerre, quelque \$800,000,000 pour la construction d'usines d'aluminium. Ces usines ont été exploitées sur une base de paiement pour frais d'administration. Le Canada n'a dépensé aucuns fonds publics.

Le sous-comité a été informé que le chiffre de production de l'aluminium au Canada, par comparaison avec celui des Etats-Unis, a démontré la sagesse de notre manière d'agir. C'est le critérium, car l'expansion dans des deux pays avait pour seul but d'augmenter la production.

Toutefois, à part ces considérations, ce genre de programme possède la faiblesse fatale de retarder la production de l'aluminium.